Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armo

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260305-20260703_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à vingt heures,
Sur convocation en date du 21 Février 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : Madame Elodie Pelletant (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ; Monsieur Pascal Le Gaillard (pouvoir Monsieur Bruno FONTAINE)
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Dominique DEMEZET

2026-18 Finances Renouvellement Adhésion au conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Monsieur le Maire explique que le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.
Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public
Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.
Les CAUE se déploient sur la quasi-totalité du territoire français. Ils constituent un service de proximité, référent pour les acteurs responsables et soucieux de la qualité du cadre de vie
Les missions du CAUE est de conseiller, former et informer, de sensibiliser. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) des Côtes d'Armor qui aura pour mission de promouvoir la qualité architecturale et environnementale du département et d'apporter des conseils aux collectivités dont la Commune de Tréméreuc pour l'année 2026

Soit une adhésion sur la base de 0.11 € par habitant : 750 x 0.11 = 82.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Accepte de renouveler l'adhésion de la Commune au CAUE des Côtes d'Armor pour une cotisation annuelle de 82.50 €**
- **Autorise le Maire à signer toutes pièces référentes à ce dossier**

MAIRIE DE TREMEREUC
COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine